

Observation n°23 :

Madame,

Je prends contact avec vous dans le cadre de l'avis d'enquête publique par arrêté préfectoral n° 2023-DCPPAT/BE-073 en date du 3 avril 2023.

J'ai pris connaissance du projet de parc photovoltaïque au sol.

Je suis surpris de la légalité d'un tel projet.

Les parcs photovoltaïques n'ont pas vocation à occuper des terres arables qui doivent, du point de vue du développement durable, être réservées à la production de nourriture dans une perspective de re-localisation de l'agriculture et de réduction de l'empreinte écologique des systèmes alimentaires.

Ils peuvent en revanche permettre de valoriser de manière écologique, sans aucun impact polluant direct et avec un impact visuel extrêmement limité, les nombreux terrains ouverts impropres à l'agriculture et non exploités pour un autre usage : terres arides ou polluées, friches industrielles, terrains militaires en reconversion, carreaux de mines, abords d'aéroports ou d'autoroutes, anciennes décharges, zones de protection de captages d'eau potable, zones de déprise etc.

La circulaire du 18 décembre 2009 relative au développement et au contrôle des centrales photovoltaïques au sol réaffirme la priorité donnée à l'intégration du photovoltaïque aux bâtiments et sur les sites déjà artificialisés. Ainsi, pour les implantations au sol, il convient de privilégier les zones urbanisées (U) et à urbaniser (AU) des plans locaux d'urbanisme (PLU), par exemple dans les « dents creuses » et friches industrielles.

Ceci a depuis été régulièrement validé et complété par la jurisprudence.

Je joins à la présente une synthèse éditée par le Ministère de la Transition Ecologique.

=

Le présent projet viendrait s'implanter sur une parcelle exploitée, donc non compatible avec les règles publiées par décret pour le développement des projets photovoltaïques.

Par ailleurs, je rejoin complètement les arguments déjà mentionnés dans de nombreux commentaires, la trop grande proximité de ce projet d'activité d'élevage intensif avec les habitations et espaces collectifs, écoles, commerces, ...

De surcroît, un tel type d'élevage intensif semble complètement incongru à notre époque.

Respectueuses salutations

Laurent Le Guillou